

COMMUNE DE CHEMINON

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOUT 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 10 août 2022, à 18 heures30 à la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 05 août, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD –PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick - PARISOT Joël - PAROT Damien – PAROT Jean – Noël.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame RENAUX Paulette – Monsieur BRIOLAT Claude (procuration à Monsieur HINDERSCHIETT Robert) - Secrétaire de séance Madame REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (24 Juin 2022).

DELIBERATION 27 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2020, celui – ci avait accepté de donner pouvoir à Madame Le Maire pour prendre des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5 000 €uros. Cependant ce montant est trop bas, il est nécessaire de le passer à 10 000 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATION 28 – ACCEPTATION DEVIS GEOLIA

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans les travaux de réhabilitation de la halle de cheminon il est nécessaire de faire une prospection géotechnique de celle – ci, avant le commencement. La société Geolia dans le dossier de l'architecte Mme CAPRON VALLAT du cabinet NASCA a établi un devis s'élevant à la somme de 13 267,20 €uros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION 29 – ACCEPTATION INDEMNITE CMMA

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle vient de recevoir en mairie, le rapport d'expertise de la CMMA (expert de la commune), concernant l'incendie de 2 véhicules le long

du mur des remparts. Ce rapport indique que la commune de cheminon doit recevoir une indemnité s'élevant à la somme de 5 573,30 €uros (correspondant à la réfection du mur des remparts) suite au sinistre survenu le 6 novembre 2021. Les dommages voirie pour la somme de 2 061,23€ feront l'objet d'un recours CMMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement de l'indemnité.

DELIBERATION 30 – TRANSPORT SCOLAIRE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'obtention de la carte de bus pour les collégiens, les familles doivent payer l'intégralité du montant, et ensuite la commune de résidence peut participer.

Après en avoir délibéré, comme l'année dernière, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge une somme de 70 euros par enfant, après dépôt en mairie de la preuve du paiement par les familles. La commune avait prise une délibération valable seulement pour l'année 2021 – 2022. Il restera à charge pour chaque famille et par enfant 24 €.

DELIBERATION 31 - REMBOURSEMENT FRAIS DE STAGE – FORMATION ET DEPLACEMENT

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un employé de la commune est allé en formation dernièrement. Il est nécessaire de lui rembourser ses frais de repas et indemnités kilométriques, selon le barème du Centre de Gestion.

Madame Le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remboursement systématique des frais de repas et indemnités kilométriques aux employés de la commune (titulaires non titulaires et contrats aidés) sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement pour frais de stage, formation et déplacement (frais de repas et indemnité kilométriques).

DELIBERATION 32 – SURENDETTEMENT

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu de la Trésorerie de Vitry le François, une notification pour un dossier de surendettement (11,28 €uros) émanant de la commission de surendettement. La commission de surendettement accepte l'effacement des dettes de cette personne. La commune de cheminon est néanmoins sollicitée pour donner son avis, afin de contester auprès du Tribunal d'Instance de Chalons, si tel est notre souhait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte avec 11 voix pour et 1 voix contre pour l'effacement de la dette.

VII - AFFAIRES DIVERSES :

1 – Madame Le Maire fait part d'une carte de remerciements envoyée par la famille de Monsieur AUBRY Michel.

2 – Envoi à la Mairie d'un devis établi par l'entreprise REUTER, suite à la demande de Monsieur BRIOLAT Claude, 1^{er} adjoint, pour l'aménagement d'une zone de parking entre l'église et la maison des pompes devis 3 780,00 €uros.

3 – Arrosage du terrain de foot, suite à la réclamation de certaines personnes. Madame Le Maire répond que notre secteur n'est pas en vigilance sécheresse. Aucun arrêté de la préfecture ou apparaîtrait notre village, ni Maurupt, ni Trois Fontaines. Si cela était le cas, le club de foot n'aurait pas l'autorisation d'arrosage, ni les particuliers pour les jardins et les potagers etc....

4 – Madame Le Maire confirme que la chaudière en remplacement pour la salle polyvalente est arrivée. Enfin ! Le changement sera fait le plus rapidement possible.

5 – Un feu d'artifice sera tiré par notre artificier Monsieur BRULE Fabrice, le samedi 27 août sur le terrain de foot vers 23 heures. Venez nombreux beau feu (sauf interdiction contraire suivant les conséquences caniculaires (arrêté préfecture)).

6 – Madame Le Maire revient sur le sujet épineux pour certains de notre décision de ne pas allumer nos candélabres le soir. Nos installations ne sont pas munies d'horloges permettant le réglage pour l'arrêt à une heure précise et la remise en marche le matin. La lumière sera remise pour la semaine de la fête.

7 – Madame HARLE Lucille demande s'il serait possible de remettre en place le panier de basket à son emplacement à la salle polyvalente.

8 – Madame HARLE Lucille demande s'il serait possible de donner un coup de karcher sur le mur extérieur de l'école.

9 – Madame BRAUN – REUTER Brigitte demande à ce que le lavoir du haut soit nettoyé (coup de balai, lavage, etc..)

Fin de séance 19 H 30